

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 61/1970 (1970)

Artikel: Valais
Autor: Bourban, P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-115829>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Assegni di studio

Borse di studio assegnate:	1373 (1301 nell'anno precedente).
Importo degli assegni:	fr. 2.245.285.—.
Importo dei prestiti:	fr. 118.150.—.

Edilizia scolastica

E' continuata a ritmo sostenuto l'azione rivolta al miglioramento e all'adeguamento dell'edilizia scolastica. Nel corso dell'anno il Gran Consiglio ha stanziato crediti per un importo globale di fr. 4.376.425.— destinati alla costruzione e all'ampliamento delle sedi scolastiche comunali (spesa complessiva: fr. 11.878.390.—) e per altro importo di fr. 3.220.000.— per gli edifici destinati alle scuole cantonali.

GIUSEPPE MONDADA

VALAIS

Le Département de l'instruction publique du Valais a pu réunir enfin tous ses services dans le même bâtiment, favorisant ainsi un meilleur contact entre les membres des différents services et augmentant l'efficacité dans le travail. Il projette actuellement la création d'un service administratif, ce qui permettra une meilleure délimitation des tâches au sein des services.

L'année 1970 fut marquée par une intense activité. Les problèmes scolaires étant à repenser dans leur ensemble, le Département de l'instruction publique désigna différentes commissions d'études; et en novembre 1970, le Conseil d'Etat décida la mise sur pied d'une étude de planification scolaire qui devra évaluer les nécessités futures de l'enseignement. Parmi les commissions d'études créées en janvier 1970, citons:

- la commission des moyens audio-visuels qui étudie l'utilisation du matériel audio-visuel sur les plans pédagogiques et techniques;
- la commission de réforme de l'enseignement ménager qui cherche à adapter cet enseignement aux nécessités actuelles et étudie son intégration dans le cycle d'orientation;
- une commission qui analyse les possibilités d'introduction d'une seconde langue nationale à l'école primaire;
- quant à la commission d'éducation musicale, elle a préparé un programme de travail dans l'attente de ce qui va se faire sur le plan romand.

Le Département de l'instruction publique étudie également une modification des dispositions légales à apporter à la loi sur l'instruction publique. Cette modification permettra, d'une part, l'adhésion du Valais au Concordat suisse en matière de coordination scolaire, et d'autre part, la mise en chantier du cycle d'orientation.

Par ailleurs, les travaux préparatoires à l'introduction du cycle d'orientation sont entrés dans une phase finale. Aussi, dès novembre 1970,

M. A. Zufferey, chef du Département de l'instruction publique, a-t-il pu entreprendre une vaste campagne d'information et de consultation qui déborda largement le milieu strictement intéressé. Un questionnaire détaillé fut distribué à plus de 500 personnes ou organismes. Ce projet sera soumis au Grand Conseil en même temps que le projet de loi modifiant la structure de l'Ecole valaisanne.

L'année 1970 a vu également la création d'un office de documentation scolaire à Brigue. Cet office desservira les maîtres haut-valaisans, en collaboration avec l'office de documentation et d'information scolaires (ODIS) de Sion, créé il y a une douzaine d'années et qui devait être au service de tous les enseignants valaisans.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

En date du 25 juin 1970, le Conseil d'Etat a adopté un règlement concernant l'organisation des collèges cantonaux. Ce règlement vise à alléger les tâches toujours plus lourdes et complexes des recteurs en complétant la structure de nos collèges par de nouveaux organes de direction. Il permet une amélioration des contacts entre le corps enseignant et les élèves, comme aussi une meilleure information réciproque entre le Département de l'instruction publique, la direction, les professeurs et les élèves, et définit de façon plus précise les tâches et les compétences de chacun. Il recherche enfin une plus étroite collaboration des parents en multipliant leur contact avec l'école.

Le règlement général du 26 août 1970 concernant les établissements de l'enseignement du second degré remplace le règlement disciplinaire du 18 novembre 1949. Il unifie l'échelle des notes, les conditions de promotion, les sanctions, etc.; il favorise les contacts avec les parents, et permet une participation plus directe des élèves à la bonne marche de l'école.

En septembre 1970 s'ouvrait à Sion, Brigue et Saint-Maurice une école préparatoire aux professions féminines; et à Saint-Maurice, au Pensionnat du Sacré-Cœur, une école mixte de culture générale.

L'école préparatoire aux professions féminines, d'une durée de deux ans, s'adresse aux jeunes filles ayant achevé leur formation primaire et ménagère. Elle se propose de compléter leur instruction de base et de les orienter vers une profession féminine: assistante-infirmière, aide-hospitalière, aide-familiale, laborantine, nurse etc.

Quant à l'école mixte de culture générale, d'une durée de deux ans également, elle comprend une classe paramédicale et une classe de secrétariat.

Les candidats et candidates à cette école doivent avoir suivi avec succès la classe de 3^e secondaire, section générale, ou la 4^e littéraire ou une classe équivalente.

L'école dispense une culture générale et prépare les élèves — selon option — soit à entrer dans une école supérieure des professions à caractère social et paramédical: infirmière, assistante sociale, éducateur ou éducatrice, physiothérapeute, laborantine, assistante en radiologie, aide médecin, orthopédiste, diététicienne, orthophoniste (logopédiste), rééducatrice de la psycho-motricité; soit, pour la section secrétariat, aux

professions de secrétaire, bibliothécaire, employé (e) aux PTT, CFF, agence de voyages, offices du tourisme, écoles hôtelières, etc...

Ajoutons encore que par décision du Conseil d'Etat du 19 août 1970, la durée des études pour l'obtention de la maturité commerciale est portée de 4 à 5 ans dans les deux régions linguistiques du canton. La première session de maturité selon ce régime se déroulera en juin 1973.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

A la suite de la démission des inspecteurs Charles Buttet de Collombey, et Louis Pralong de Saint-Martin, tous deux atteints par la limite d'âge, le service de l'enseignement primaire réorganisa son inspectorat. Le Conseil d'Etat, dans sa séance du 18 mars 1970, procéda à la nomination de deux nouveaux inspecteurs, à savoir M. Fernand Deslarzes de Sion qui remplacera M. Pralong; et M. André Rey de Vionnaz qui succédera à M. Buttet. Ces deux nouveaux inspecteurs sont entrés en fonctions le 1^{er} septembre 1970.

L'inspectorat a subi également des modifications dans le Haut-Valais. M. Otto Supersaxo inspectera dorénavant les classes primaires des districts de Viège et de Rarogne-Occidental, ainsi que les classes de langue allemande de Sion et Sierre; tandis que l'arrondissement de M. Marcel Salzmänn comprendra les classes primaires des districts de Conche, Rarogne-Oriental, Brigue et Loèche.

Le problème du recrutement des candidats à l'enseignement préoccupe toujours le Département de l'instruction publique qui fait un effort considérable en vue de surmonter la pénurie de personnel enseignant. C'est ainsi que l'effectif des écoles normales a doublé en quelques années, et qu'un cours de formation complémentaire est organisé en vue de l'intégration des jardinières d'enfants dans l'enseignement public.

Mais s'il y a une pénurie générale d'enseignants, il y a aussi pénurie de maîtres qualifiés pour s'occuper des classes de développement; c'est pourquoi un cours fut organisé par le Département de l'instruction publique en collaboration avec l'Institut de pédagogie curative de l'Université de Fribourg. Ce cours, groupant les maîtres de l'enseignement primaire s'intéressant à l'éducation des enfants retardés, a débuté en automne 1969 et se terminera au printemps 1971.

De plus, il est prévu une réorganisation des classes de développement, réorganisation allant dans le sens d'une spécialisation plus poussée. Cette étude est confiée à M. Pierre Mermoud, directeur de l'Institut Saint-Raphaël.

Relevons enfin l'effort entrepris pour le recyclage en mathématique des maîtres de l'enseignement primaire et des écoles enfantines, recyclage dont la première étape débuta en février et la seconde en octobre 1970.

P. BOURBAN